



Envoyé en préfecture le 29/06/2015
Reçu en préfecture le 29/06/2015
Affiché le 29/06/2015
N° 200027068-20150623-11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 23 JUN 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LEGAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADÉ				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			José BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

*conseillers suppléants

Monsieur Michel MILLAIRE, ayant reçu pouvoir de Monsieur DURAND-TEYSSIER, prend part à la séance à partir de la délibération n°23.06.083

Monsieur Thierry MARTY, ayant reçu pouvoir de Madame Catherine BERNADEAU, prend part à la séance à partir de la délibération n°23.06.089

Monsieur Jean-Luc BARBEYRON, quitte la séance à partir de la délibération n° 23.06.107

Envoyé en préfecture le 29/06/2015

Reçu en préfecture le 29/06/2015

Affiché le

part à la séance à partir de la délibération

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2015

Sur demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité,

- l'ajout d'une délibération remise sur table concernant :
Action sociale d'intérêt communautaire : Aire provisoire de Coutras : règlement de fonctionnement et fixation des tarifs 2015-2016

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 51

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

23.06.079 : COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DELIBERATIONS DU BUREAU PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

23.06.080 : ASSOCIATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LES ACTIVITES TECHNIQUES (ASPAT) : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 17 800 euros à l'ASPAT en trois fois :
 - 35% suite au vote de la délibération et à la signature de la convention, soit 6 230 euros,
 - 35% en septembre 2015, soit 6 230 euros,
 - Et 30% à la production du bilan 2015 qui justifiera de la poursuite de l'activité et du maintien de la structure sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2015, soit 5 340 euros.
- signer la convention d'objectifs 2015 afférente entre la Communauté d'agglomération du Libournais et l'ASPAT précisant les modalités d'atteinte de ces objectifs et conditionnant l'octroi de la subvention.

23.06.081 : CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- Soutenir l'action du CIDFF à hauteur de 10 000 euros au titre de son activité générale menée au sein de l'antenne située à Libourne,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

23.06.82 : INSTITUT DON BOSCO – SERVICE VICT'AID : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de soutenir l'action du service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco à hauteur de 13 429 euros :
 - o 10 029 euros au titre du poste de la travailleuse sociale,
 - o 3 400 euros au titre des permanences juridiques et psychologiques,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs

23.06.083 : CENTRE SOCIO-CULTUREL « PORTRAITS DE FAMILLES » : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- verser la subvention annuelle de 41 500 euros, au titre de « l'animation globale et de la coordination »,
- verser une subvention annuelle de 10 000 euros, au titre de « l'action ludothèque »,
- signer la convention d'objectifs afférente.

23.06.084 : SUBVENTION 2015 POUR DES ACTIONS DE GUSP (GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE)

Par 48 voix pour et une abstention (*Monsieur Redon*), le Conseil communautaire décide :

- de soutenir les actions de prévention et de tranquillité publique menées sur la Ville de Libourne à hauteur de 2 800 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

23.06.085 : ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO (ALP) : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de continuer à soutenir cette association à hauteur de 350 euros, participation proportionnelle à la fréquence des interventions en 2014 (20 personnes),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

23.06.086 : ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2015

A l'**Unanimité** (*Madame Fonteneau ne participe pas au vote*), le Conseil communautaire décide :

- de verser la cotisation annuelle de 70 561,26 € au PLIE,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat afférente.

23.06.087 : MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2015

A l'**Unanimité** (*Mesdames Hardy et Venayre ne participent pas au vote*), le Conseil communautaire décide de verser la cotisation de 134 707,86 € à la Mission Locale du Libournais.

23.06.088 : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE COUTRAS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA PERIODE 2015/2020

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer le contrat de ville du quartier Centre de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020,
- allouer une enveloppe budgétaire de 10 000 € destinée à financer les premières actions s'inscrivant dans le programme d'intervention du contrat de ville.

23.06.089 : STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA CALI

Par 47 voix pour et 4 abstentions (*Messieurs Berthomé, Bayle, d'Anglade et Madame Conte-Jaubert*), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la STSPD de La Cali.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe Le GAL.

23.06.090 : ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES – SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité** (*Monsieur Redon ne participe pas au vote*), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 15 000 € à l'association Vivons avec le moulin de Porchères dans le cadre des animations et visites qu'elle développe entre mai et septembre 2015 sur le site du moulin et de l'étude de faisabilité dont elle est le maître d'ouvrage ;
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention.

Envoyé en préfecture le 29/06/2015
Reçu en préfecture le 29/06/2015

Affiché le
ID : 033-200027068-20150623-11-LIE

23.06.091 : ASSOCIATION UNION DES OFFICES DE TOURISME EN LIBOURNAIS – ADHESION ET COTISATION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de renouveler l'adhésion de La Cali à l'association « Union des Offices de Tourisme en Libournais »
- de verser la cotisation annuelle s'élevant à 150€.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Madame Hélène ESRADE

23.06.092 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de supprimer 11 postes au tableau des effectifs,
 - un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 8/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
 - deux poste d'adjoints technique de 1^{ère} classe à TNC 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
 - trois postes d'adjoints administratif de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - deux postes d'adjoints d'animation de 1^{ère} classe (cat.C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - deux postes d'attachés à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015;
 - un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - un poste d'assistant socio-éducatif, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - un poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- de créer 3 postes au tableau des effectifs :
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (cat.C) à temps non complet (30/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (cat. C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (cat.C) à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ces emplois
- de prévoir au budget de l'exercice 2015 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois ;
- d'approuver le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2015.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY

23.06.093 : ALSH COUTRAS : FIXATION DES TARIFS DE CAMPS ET DE VEILLEES POUR LES VACANCES D'ETE 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de valider :

- les tarifs des activités des camps et des veillées de l'ALSH à Coutras pour cet été 2015 :
 - pour un camp : 90 € par enfant,

- pour une veillée : 5 € par enfant (en plus du tarif jour habituel)
- les modalités de remboursement en cas d'absence.

Envoyé en préfecture le 29/06/2015
Reçu en préfecture le 29/06/2015
Affiché le 
ID : 033-200027068-20150623-11-DE

TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Alain PAIGNE

23.06.094 : FIXATION DES TARIFS ET CRITERES D'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'adopter les tarifs et les critères d'accès aux services des transports scolaires tels que définis à la délibération.

23.06.095 : CONVENTION AVEC LA SNCF POUR LE TRANSPORT DES ELEVES SUR LES LIGNES TER

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Cali et la SNCF,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Cali et la SNCF.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY en l'absence de Monsieur Sébastien LABORDE

23.06.096 : APPROBATION DU PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE A COUTRAS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'approuver le principe de délégation de service public local pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Coutras.

23.06.097 : AIRE D'ACCUEIL PROVISOIRE – REGLEMENT ET TARIFS

Rapporteur : Madame Fonteneau en l'absence de Monsieur Sébastien LABORDE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement pour l'aire d'accueil provisoire -- rue Buisson de Joyeuse à Coutras ci-annexé
- de fixer, à compter du 24 juin 2015, les tarifs suivants :
 - o un forfait mensuel de 80 euros par emplacement, payable avant le 10 de chaque mois, correspondant à l'occupation et l'utilisation des fluides,
 - o une facturation des dépassements de consommation mensuelle des fluides (eau et électricité) et des dégradations le cas échéant, répartie entre les titulaires d'emplacements au prorata de la composition des ménages
 - o une facturation des dégradations sur les équipements individualisés à raison de :
 - Bac WC : 200 €
 - Porte : 500 €
 - Clé / Serrure : 10 €
 - Débouchage WC : 100 €
- d'autoriser le remboursement des sommes prépayées, lors d'un départ anticipé au prorata des jours de présence effective.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

23.06.098 : INFORMATION SUR LA REPARTITION DU FPIC AU TITRE DE 2015

Le Conseil communautaire prend acte de la répartition du FPIC au titre de l'année 2015, selon la procédure de droit commun.

23.06.099 : CREATION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire procède à la création de deux nouvelles autorisations d'engagement et de programme relatives à la poursuite et au développement de la politique communautaire en faveur de l'amélioration du parc de logements privé pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2018.

1) Autorisation d'engagement n°2015-3 / Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AE	Montant des CP			
			2015*	2016	2017	2018
Chapitre 011 Article 617-LOHA0	Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé	460 000 €	30 000 €	150 000 €	150 000 €	130 000 €

2) Autorisation de programme n°2015-1 / Aides à l'habitat (2015-2018)

Imputation budgétaire	Opération budget principal	Montant de l'AP	Montant des CP				
			2015	2016	2017	2018	2019
Chapitre 204 Article 20422-LOHA0	Aides à l'habitat 2015-2018	600 000 €	-	47 000 €	200 000 €	200 000 €	153 000 €

23.06.100 : RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DE LA CLECT

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire procède au remplacement de Monsieur FAUDRY, représentant la commune de Coutras par Madame Pascaline LASSUS.

Membres de la CLECT au 23 juin 2015

	COMMUNES	NOM-PRENOM
1	Abzac	DION Michel
2	Bayas	KRIER Fabienne
3	Bonzac	DARQUEST Jean-Luc
4	Camps sur l'Isle	RESENDE David
5	Chamadelle	MUSSOT Gérard
6	Coutras	COSNARD Jérôme JAMBON Alain LASSUS Pascaline
7	Génissac	DERAIN Didier
8	Gours	SEGUY Honoré
9	Guîtres	ESTEBAN Annie
10	Lagorce	LAVIDALIE Bruno
11	Lalande de Pomerol	DUDILOT Frédéric
12	Lapouyade	GODINAUD Hervé
13	Le Fieu	VACHER Michel
14	Les Billaux	BRIEU Max
15	Les Eglisottes	GUILLEMOT Bernard
16	Les Peintures	PEUS Alexandre
17	Libourne	SIRDEY Denis ROUEDE Laurence VENAYRE Corinne
18	Maransin	MANON Loïc
19	Moulon	MAGNAN Loïc
20	Pomerol	BARBEYRON Jean-Luc
21	Porchères	REDON David
22	Puynormand	ARGIVIER Paul
23	Sablons	ABANADES Jean-Claude
24	Savignac de L'Isle	GANTCH Chantal
25	Saint Antoine sur l'Isle	BORDET Cédric
26	Saint Christophe de Double	PHILIPPS Jacques
27	Saint Ciers d'Abzac	LANCUENTRE Aline
28	Saint Denis de Pile	MAROIS Alain PERAULT Pascal DUFORG CAMOUS Henriette

29	Saint Martin de Laye	MARTINEZ Jean-Francois
30	Saint Martin du Bois	FAURT Philippe
31	Saint Médard de Guizières	CATALAN Stéphane
32	Saint Sauveur de Puynormand	CADOT Martine
33	Saint Seurin sur l'Isle	BERTHOME Marcel
34	Tizac de Lapouyade	BERNESECUT Dominique

23.06.101 : TAXE DE SEJOUR : NOUVELLES DISPOSITIONS ET MODALITES DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de procéder à la mise en œuvre des nouvelles dispositions selon les modalités explicitées dans la délibération.

HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

23.06.102 : PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE, LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE PROLONGATION 2015-2018

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise en œuvre de cet avenant de reconduction,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement du PIG et tous les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer, dans la limite des crédits ouverts au budget, les autres avenants à la convention qui pourraient s'avérer nécessaire dans le cadre de la période 2015-2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions relatives à l'animation de la plateforme Habitat Durable et du PIG et à signer tout acte afférent notamment les conventions et éventuels avenants correspondants.

23.06.103 : REGLEMENT D'INTERVENTION 2015-2018 POUR LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'approuver l'ensemble du dispositif de mise en œuvre de cette politique d'intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- à donner délégation au bureau pour décider d'éventuelles évolutions à ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- à signer tous les actes y afférents.

23.06.104 : HABITAT JEUNE EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL) : COTISATION 2015

A l'**Unanimité** (*Madame Venayre ne participe pas au vote*), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 42 764,40 € à l'HAJPL au titre de l'année 2015,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

23.06.105 : ASSOCIATION LE LIEN : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité** (*Mesdames Fonteneau et Lacoste ne participent pas au vote*), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- soutenir à hauteur de 30 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2015, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

23.06.106 : ALEC : ADHESION 2015, POURSUITE DE LA DEMARCHE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DE LA CALI ET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ETENDRE LA MISSION AUX COMMUNES VOLONTAIRES

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser à l'ALEC :
 - o une cotisation de 4 000 € pour l'année 2015 ;
 - o une subvention de 3 500 € au titre de la deuxième année de la mission CEP pour La Cali ;
- à signer une convention annuelle de mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2015 ;
- à lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEP au bénéfice des communes de La Cali et à signer toute convention tripartite avec les communes lauréates ;
- à verser à l'ALEC, au titre de 2015 et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur 1^{ère} année de démarche de CEP, une subvention établie suivant le barème indiqué dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans la limite d'une enveloppe de 17 500 €.

23.06.107 : APPROBATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA CALI APRES AVIS FAVORABLE DU PREFET DE REGION

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le Plan Climat Énergie Territorial de La Cali après avis favorable du Préfet de Région,
- de mettre celui-ci à disposition du public conformément à l'application de l'article R. 229-54 du code de l'environnement,
- d'autoriser le Président à engager toute démarche permettant de mobiliser des financements pour la mise en œuvre du programme d'action.

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ

23.06.108 : CREATION DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE INTERCOMMUNALE

A l'**Unanimité** le Conseil communautaire décide :

- de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité, en fixant le nombre de sièges à 16 répartis ainsi :
 - 1) 6 représentants titulaires de la Communauté d'agglomération du Libournais et 6 suppléants,
 - 2) 6 représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers et 6 suppléants
 - 3) 4 experts et 4 suppléants
- d'acter que cette commission pourra s'adjoindre les services de toute personne susceptible d'apporter une expertise complémentaire selon le sujet abordé.
- d'acter que la commission sera présidée par Monsieur le Président ou son représentant.
- d'acter que le Président ou son représentant nommeront les représentants à la commission.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabinne AGGOUN

23.06.109 : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ORGANISES PAR LES STRUCTURES PENDANT LES VACANCES D'ETE 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide d'adopter :

- les tarifs des séjours pour l'été 2015 du service jeunesse ci-joints,
- les modalités de remboursement en cas d'absence.

SERVICE JEUNESSE - SEJOURS ETE 2015

Structures organisatrices	Séjours	Tarif proposé selon quotient familial
COUSTRAS GUITRES ABZAC	FRANCOFOLIES LA ROCHELLE (17) 12 au 14 juillet 2015 (3 jours) 40 jeunes - 12/17 ans	Inférieur à 400 : 52€ Entre 401 et 900 : 62€ Plus de 901 : 72€
SAINT DENIS DE PILE	SPORT ET NATURE HOSTENS (33) 20 au 22 juillet 2015 (3 jours) 12 jeunes - 12/17 ans	Inférieur à 400 : 43€ Entre 401 et 900 : 53€ plus de 901 : 63€
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	DECOUVERTE DE L'ESTUAIRE ROYAN (17) 20 au 24 juillet 2015 (5 jours) 24 jeunes - 12/17 ans	Inférieur à 400 : 49€ Entre 401 et 900 : 69€ Plus de 901 : 89€
GUITRES	SURF ET SKATE VIEUX BOUCAU (40) 26 au 31 juillet 2015 (6 jours) 14 jeunes - 14/17 ans	Inférieur à 400 : 99€ Entre 401 et 900 : 109€ Plus de 901 : 119€
COUSTRAS	SPORT AQUATIQUE ROYAN (17) 17 au 23 août 2015 (6 jours) 16 jeunes - 14/17 ans	Inférieur à 400 : 98€ entre 901 et 900 : 108€ Plus de 901 : 118€

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

23.06.110 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION ET LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :
 - Monsieur Gérard Henry
 - Madame Monique Julien

23.06.111 : ETAT DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2014 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Envoyé en préfecture le 29/06/2015
Reçu en préfecture le 29/06/2015
Affiché le 
ID : 033-200027068-20150623-11-DE

Le Conseil communautaire prend acte de la communication de l'état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2014.

23.06.112 : INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION EN 2014 DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS SUR LA VILLE DE LIBOURNE

Le Conseil communautaire prend acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports publics sur la Ville de Libourne, au titre de l'exercice 2014 et autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23.06.113 : INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION EN 2014 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE A SAINT-DENIS DE PILE

Le Conseil communautaire prend acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile, au titre de l'exercice 2014 et autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SPORT

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

23.06.114 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « U.S. COUTRAS RINK HOCKEY » POUR LA FINALE FOUR DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 500 € à l'association « U.S Coutras Rink Hockey » pour sa participation à la Finale Four du Championnat d'Europe des clubs 2015.
- signer tout document afférent.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h00

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libourne



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.